



# **Le Conseil d'administration de Telenet annonce un dividende intercalaire brut de 1,375 € par action et un programme de rachat d'actions de 45,0 millions € maximum, soit jusqu'à 1,1 millions d'actions**

*L'information ci-jointe constitue de l'information réglementée au sens de l'arrêté royal du 14 novembre 2007 relatif aux obligations des émetteurs d'instruments financiers admis à la négociation sur un marché réglementé. Informations privilégiées.*

**Malines, le 28 octobre 2021 – Telenet Group Holding SA ('Telenet' ou la 'Société') (Euronext Bruxelles : TNET) annonce que son Conseil d'administration a décidé de proposer à l'Assemblée générale spéciale de décembre 2021 d'approuver le paiement d'un dividende intercalaire<sup>1</sup> brut de 1,375 € par action (150,4 millions € au total<sup>2</sup>). En cas d'approbation, le dividende intercalaire sera mis en paiement le 8 décembre 2021 et les actions Telenet seront négociées ex-dividende sur Euronext Bruxelles à compter du 6 décembre 2021. Le conseil d'administration de Telenet soutient fermement la stratégie de la Société et reste déterminé à générer une valeur actionnariale durable à long terme. Conformément à la politique de rémunération des actionnaires et au cadre de levier de Telenet, le conseil d'administration a approuvé un programme de rachat d'actions d'un montant maximum de 45,0 millions €, équivalant à 1,1 million d'actions au maximum. L'engagement de racheter ses propres actions renforce la confiance du conseil d'administration dans le profil de croissance de Telenet et dans la valorisation intrinsèque attrayante de la Société. Vu les communications d'aujourd'hui et compte tenu des futures opportunités potentielles de fusions et acquisitions, le conseil d'administration confirme son intention de continuer le dividende plancher brut de 2,75 € par action, comme en témoigne la proposition du conseil d'administration de verser un dividende intercalaire brut de 1,375 € par action début décembre 2021.**

Cette annonce correspond avec la politique de rémunération des actionnaires comme présenté par la Société en octobre l'année précédente, ce qui consiste d'un dividende plancher brut de 2,75 € par action (300,8 millions € au total<sup>2</sup>) avec un objectif d'endettement net total de 4.0x en l'absence d'acquisitions notables et/ou de changements significatifs dans nos activités ou dans le cadre réglementaire. Dans les limites de la politique de rémunération des actionnaires de Telenet, le reste du flux de trésorerie disponibles ajustés peut être pris en considération pour des acquisitions relatives, des dividendes extraordinaires, des rachats d'actions supplémentaires, une réduction de la dette, ou une combinaison de ces affectations.

---

<sup>1</sup> Les montants distribuables du dividende intercalaire en décembre 2021 ont été déterminés sur la base des états financiers 2020 conformément à la loi belge

<sup>2</sup> Sur base de 109.377.020 actions donnant droit à des dividendes à la date de ce communiqué de presse

Le dividende intercalaire susmentionné est destiné à être complété avec un dividende brut de 1,375 € par action l'année prochaine sous réserve de l'approbation par le conseil d'administration et les actionnaires lors de l'Assemblée générale annuelle prochaine et en absence des changements significatifs au niveau de nos activités ou dans le cadre réglementaire et l'endettement net. Si et quand ce dividende est approuvé, ce dividende serait alors mis en paiement au début du mois de mai l'année prochaine.

#### Détails du paiement du dividende intercalaire<sup>3</sup>

- **Dividende intercalaire brut par action de 1,375 € (0,9625 € net):** Le dividende intercalaire brut par action a été fixé à 1,375 € et représente globalement 150,4 millions € (sur la base du nombre d'actions donnant droit à dividende en circulation au 28 octobre 2021<sup>2</sup>).
- **Date ex-dividende du 6 décembre 2021:** Dès l'ouverture de Euronext Bruxelles le 6 décembre 2021, les actions Telenet seront négociées ex-dividende.
- **Date de clôture des registres du 7 décembre 2021**
- **Date de paiement du 8 décembre 2021:** Le paiement effectif du dividende intercalaire tant aux actionnaires nominatifs qu'aux détenteurs d'actions dématérialisées aura lieu le 8 décembre 2021. Le paiement du dividende intercalaire sera soumis à un précompte de 30% en vertu du droit belge. Le dividende intercalaire net par action de 0,9625 € peut cependant être différent pour les actionnaires étrangers en fonction de l'existence de traités de double imposition entre la Belgique et certains pays étrangers. Pour bénéficier du précompte réduit, les actionnaires doivent présenter formellement une attestation fiscale à ING Belgique en sa qualité d'agent payeur pour le compte de la Société, au plus tard 10 jours calendrier après la date du paiement effectif.

En complément au dividende, le Conseil d'administration a également approuvé un nouveau programme de rachat d'actions de 45,0 millions € maximum (le « Programme de rachat d'actions 2021 »), qui prendra effet mi-novembre jusqu'au 30 avril 2022. Ce programme autorise Telenet à racheter occasionnellement ses actions ordinaires, à concurrence de 1,1 million d'actions au maximum ou pour une contrepartie maximale de 45,0 millions €. Les rachats d'actions seront effectués selon les modalités et conditions approuvées par l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société du 24 avril 2019. Le programme sera mis en œuvre conformément aux meilleures pratiques du secteur et conformément aux réglementations applicables aux rachats d'actions. À cette fin, un intermédiaire financier indépendant rachètera les actions sur la base d'un mandat discrétionnaire. Le calendrier précis du rachat d'actions dans le cadre du programme dépendra de divers facteurs, y compris les conditions du marché. Au cours du programme de rachat, la Société publiera régulièrement des communiqués de presse avec des mises à jour sur les progrès réalisés (le cas échéant), tel que requis par la loi. Ces informations seront également disponibles sur les pages « Relations investisseurs » de notre site internet (investors.telenet.be) dans la section « Actionnaires ». Ces actions serviront à couvrir les obligations futures dans le cadre des plans de rémunération sur actions de la Société ou peuvent être annulées si le nombre d'actions rachetés dépasse ces obligations.

---

<sup>3</sup> Sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale spéciale du 2 décembre 2021

---

## Contacts

Investor Relations:	Rob Goyens	<a href="mailto:rob.goyens@telenetgroup.be">rob.goyens@telenetgroup.be</a>	+32 15 333 054
	Bart Boone	<a href="mailto:bart.boone@telenegroup.be">bart.boone@telenegroup.be</a>	+32 15 333 738
Press & Media:	Stefan Coenjaerts	<a href="mailto:stefan.coenjaerts@telenetgroup.be">stefan.coenjaerts@telenetgroup.be</a>	+32 15 335 006
Legal:	Bart van Sprundel	<a href="mailto:bart.van.sprundel@telenetgroup.be">bart.van.sprundel@telenetgroup.be</a>	+32 15 333 495

**À propos de Telenet** – En tant que fournisseur belge de services de divertissement et de télécommunications, Telenet Group est constamment à la recherche de l'excellence pour ses clients au sein du monde numérique. Sous la marque Telenet, l'entreprise fournit des services de télévision numérique, d'Internet à haut débit et de téléphonies fixe et mobile, destinés au segment résidentiel en Flandre et à Bruxelles. Telenet Group offre également des services de téléphonie mobile sous la marque BASE à l'échelle de la Belgique. Le département Telenet Business propose quant à lui des solutions de connectivité, d'hébergement et de sécurité aux marchés professionnels belge et luxembourgeois. Plus de 3.000 collaborateurs ont un objectif commun: rendre la vie et le travail plus facile et plus agréable. Telenet Group fait partie de Telenet Group Holding SA et est coté sur Euronext Bruxelles sous le symbole boursier TNET. Pour plus d'informations, visitez [www.telenet.be](http://www.telenet.be). Liberty Global - l'une des entreprises leaders au niveau mondial de la vidéo convergente, de l'Internet haut débit et de la communication, innovant et donnant les moyens à ses clients dans six pays européens de tirer le meilleur parti de la révolution numérique - détient une participation directe de 58,3% des actions de Telenet Group Holding SA/NV (hors actions propres détenues de temps à autre par cette dernière).

**Informations complémentaires** – Des informations complémentaires concernant Telenet et ses produits peuvent être obtenues sur son site web <http://www.telenet.be>. D'autres informations relatives aux données opérationnelles et financières figurant dans le présent document peuvent être téléchargées dans la partie du site destinée aux investisseurs. Le rapport annuel consolidé 2020 de Telenet ainsi que les états financiers consolidés non audités intermédiaires et des présentations liées aux résultats financiers de la période du neuf mois se terminant le 30 septembre 2021 peuvent être consultés dans la partie du site de Telenet destinée aux investisseurs (<http://investors.telenet.be>).

Ce document a été publié le 28 octobre 2021 à 07:00h CET